

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un
Le vingt sept du mois de mai à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt et un mai deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy - Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

2 JUIN 2021

Déposée en
Préfecture le

1 JUIN 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Sandrine DALL'AGLIO, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Bénédicte SERRATE, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Anne-Violaine DAUER (suppléante de Thomas TERRIER)

Avaient donné procuration

Jacques ARCHINARD à Marie-Luce PERDRIX, Frédérique BANGUÉ à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Isabelle DIJEAU à Bilel BOUCHETIBAT, Patrick LECONTE à Cécile BOLY, Benjamin MARIAS à Samuel DIXNEUF, Catherine MERCIER-GUYON à Laure ODORICO, Nora SEGAUD-LABIDI à François ASTORG, Guillaume TATU à Aurélie GUEDRON, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusé(e)s

Stéphane BOUCLIER, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Gilles FRANÇOIS, Fabienne GREBERT, François LAVIGNE-DELVILLE, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20210527-6273-DE-1-1
en date du 01/06/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-116

OBJET

CADRE DE COOPÉRATION ENTRE L'ESPACE CITOYEN ET LE GRAND ANNECY

Jean-Claude MARTIN, rapporteur

Vu l'article L 5211-10-1 du CGCT prévoyant la mise en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants d'un Conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n° D-2020-494 adoptée par le Conseil de Communauté du Grand Annecy le 26 novembre 2020, relative à la composition et à l'organisation du Conseil de développement,

Vu la délibération n° D-2020-495 adoptée par le Conseil de Communauté du Grand Annecy le 26 novembre 2020, relatives aux conditions et modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy,

Vu la délibération n° DEL-2021-47 adoptée par le Conseil de Communauté du Grand Annecy le 25 mars 2021 relative à l'approbation du pacte de gouvernance entre le Grand Annecy et ses communes membres,

Figurant dans le pacte de gouvernance pré-cité, comme une des instances de démocratie participative de la collectivité, le Conseil de développement du Grand Annecy, ci-après nommé « Espace citoyen », a été ré-installé le 3 décembre 2020 et compte aujourd'hui 150 personnes.

Il remplit une fonction d'expression citoyenne et de consultation auprès des élus et contribue ainsi à l'élaboration des politiques publiques de l'agglomération.

Conformément à la délibération D-2020-495 du 26 novembre 2020, et à la volonté de renforcer la participation citoyenne sur le territoire, **un cadre de coopération** entre le Grand Annecy et l'Espace citoyen a été élaboré, sur la base d'un dialogue entre des représentants des deux parties.

L'objectif de ce document est de définir le cadre des échanges entre le Grand Annecy et l'Espace Citoyen, afin de mieux structurer leurs relations, d'en définir les modalités, en respectant le rôle de chacun et l'autonomie de l'Espace Citoyen.

Il s'inscrit dans un cadre souple et évolutif afin que la coopération entre les deux parties soit positive et en capacité de s'adapter aux évolutions de la société et du territoire.

Le document annexé à la présente délibération est organisé autour de 6 grandes parties et 15 articles :

I - L'organisation et la gouvernance de l'Espace Citoyen

Art.1 –le renouvellement des instances et l'organisation

Art.2 – Une instance « vivante » qui veille à l'expression d'une diversité de points de vue

II – Une relation partenariale entre l'Espace Citoyen et le Grand Annecy

Art.3 Un élu délégué

Art.4 Des échanges réguliers entre le Grand Annecy et l'Espace Citoyen

Art.5 Les services communautaires

Art 6 - Les relations avec les communes

Art 7 – Retour et suites données aux travaux de l'Espace Citoyen

III – Modalités d’élaboration des avis et contributions

Art. 8 - Les saisines

Art 9 - Les auto-saisines

Art 10 - La transmission des avis et contributions

IV - La communication de l’Espace Citoyen

Art 11. Des travaux qui associent un public diversifié et « accessibles » à tous.

Art 12. Supports, outils de communication, évènements

V– Le soutien du Grand Annecy à l’Espace Citoyen

Art. 13. Moyens humains

Art.14. Moyens techniques

Art.15. Moyens financiers

VI - Durée et révision de ce cadre de coopération

LE CONSEIL DECIDE :

- D’approuver le cadre de coopération entre le Grand Annecy et l’Espace Citoyen,
- D’autoriser la Présidente à signer le cadre de coopération et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 1 (Ségolène GUICHARD)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.